

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 22 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE246666001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken - Dépense totale de 10 876 771,83 \$, taxes incluses (contrat : 8 711 386,52 \$ + contingences : 1 742 277,30 \$ + incidences : 423 108,00 \$) - Appel d'offres public CP23014-182308-C-2 - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE24666001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken - Dépense totale de 10 876 771,83 \$, taxes incluses (contrat : 8 711 386,52 \$ + contingences : 1 742 277,30 \$ + incidences : 423 108,00 \$) - Appel d'offres public CP23014-182308-C-2 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Gestion durable de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont expliqué que le Service procède à des auscultations systématiques du réseau des collecteurs d'égout afin de connaître l'état du réseau et d'établir les priorités. Ces inspections ont notamment révélé que le collecteur situé sous la rue Ontario, qui date de 1862, présente des défauts structuraux majeurs ainsi que des signes importants de détérioration. Des travaux de réhabilitation et de reconstruction d'une partie du collecteur sont donc nécessaires à brève échéance pour prolonger sa durée de vie. Comme l'ont expliqué les personnes-ressources, l'emplacement du

collecteur, dans un quartier central et à proximité d'autres grands chantiers, et la profondeur à laquelle doit se faire l'excavation entraînent certains enjeux, notamment en matière de coordination ainsi que de gestion des impacts et de la circulation.

L'appel d'offres pour ces travaux a été publié du 24 mai au 4 juillet 2024. Durant cette période, six addendas ont été émis afin de répondre à des questions. Il y a eu six preneurs du cahier des charges et trois ont déposé une soumission, dont l'une a été déclarée non conforme. La firme ayant déposé la meilleure offre est Les Excavations Lafontaine inc., dont le prix présente un écart de (-9,94 %) avec l'estimation et de 24,71 % avec le deuxième soumissionnaire. D'après les responsables, la différence de prix entre les deux soumissionnaires serait principalement attribuable à l'expérience de l'adjudicataire, Les Excavations Lafontaine inc., qui réalise la première phase du projet et qui détient une bonne connaissance des enjeux associés. Également, le prix peu compétitif déposé par le deuxième soumissionnaire peut laisser croire que son intérêt à obtenir le contrat était moindre, en raison peut-être d'un carnet de commandes déjà bien rempli.

Pour terminer, les personnes invitées ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire. Compte tenu de l'état du collecteur, il est préférable d'agir rapidement pour éviter de se rendre à un point où la réhabilitation ne sera plus envisageable.

Durant la période d'échanges, la Commission a demandé des précisions sur le plan de mitigation ainsi que sur le phasage des travaux. Le Service a précisé qu'il a travaillé avec une firme externe pour la réalisation d'un plan de mitigation. En ce qui a trait aux étapes de réalisation du projet, les travaux ont été découpés en plusieurs tronçons afin de réduire les impacts sur la population locale et la circulation. La Commission a demandé que le sommaire décisionnel soit ajusté afin d'y inclure le plan de mitigation ainsi que des informations supplémentaires sur le découpage des travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE246666001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.